
LES JOURS



Incendies d'usines : n'y voyez que du feu !
Lors du week-end de l'Ascension, des incendies se sont déclarés sur deux sites Seveso. Aucun danger, insistent les autorités. Vraiment ?

https://lesjours.fr/obsessions/pollutions-locales/ep5-bezons-saint-gaudens-incendies/?offer-code=9ZHENJL3UA5WYRAR6BEC9P7YTB4UHVEX1SJS1YDGMPTMX1SB6BRLQ6BV32U83K2S&offer-user=12853&utm_source=gift-email-1&utm_medium=email&utm_campaign=offered-episode-5ef893a3104ab0cc85519a2ad3fec050&utm_content=%2Fobsessions%2Fpollutions-locales%2Fep5-bezons-saint-gaudens-incendies%2F

26 mai 2021

Texte Thibaut Schepman_

Le long week-end de l'Ascension 2021 restera dans les mémoires comme un nouvel épisode d'angoisse industrielle. Le jeudi 13 mai en début de matinée, un premier incendie frappe le site Seveso de Protec Industrie, à Bezons. Une colonne de fumée noire visible à des kilomètres à la ronde, des centaines de pompiers en intervention pendant trois heures et, très vite, un [communiqué](#) rassurant de la préfecture du Val-d'Oise : « *Les premières analyses de fumée ne font pas apparaître de toxicité particulière.* » Deux jours après, le 15 mai en fin d'après-midi, c'est l'usine Seveso de Fibre Excellence à Saint-Gaudens qui connaît à son tour un feu. Une soixantaine de pompiers, un incendie, des explosions et, rapidement, un [communiqué](#) rassurant de la préfecture de Haute-Garonne : « *Les premières mesures réalisées ne font état d'aucune toxicité dans l'air.* »

On a failli être rassurés, bien sagement. Et puis on s'est souvenu de Lubrizol, l'usine qui a brûlé en septembre 2019 près de Rouen. Très vite, le préfet de Seine-Maritime [assurait](#) aussi l'absence de « *toxicité aiguë* » dans les fumées. On apprendra plus tard qu'il se basait seulement alors [sur six prélèvements](#), alors que la fumée s'était répandue sur plus de 215 communes. La liste difficilement exploitable des produits probablement brûlés ce jour-là sera diffusée plus tard : 9 500 tonnes de produits chimiques, pour beaucoup cancérogènes et pour certains mortels en cas de pénétration par les voies respiratoires. La ministre de la Santé de l'époque, Agnès Buzyn, [finira par reconnaître](#) que « *personne ne sait exactement ce que donnent ces produits mélangés lorsqu'ils brûlent* ». Moralité : les communiqués préfectoraux publiés quelques heures après les accidents industriels n'ont pas beaucoup de valeur.

À chaque incendie, les préfectures expliquent très vite qu'il n'y a pas de toxicité. Mais on sait que n'importe quelle matière qui brûle, même du bois, dégage en moyenne un ensemble de 200 substances chimiques potentiellement toxiques. Quand en plus, ce sont des matières chimiques qui brûlent, le danger est décuplé, c'est une évidence.

Paul Poulain, consultant en incendies et risques industriels

Dans ce genre d'événements, les riverains veulent de toute façon moins être rassurés – comment l'être quand une usine dangereuse brûle à côté de chez vous ? – qu'être correctement informés. On a donc contacté les entreprises et préfectures concernées par les incendies de l'Ascension, pour avoir de véritables données précises : quels sont précisément les résultats des analyses ? D'ailleurs, quelles analyses exactement ont été réalisées, à quel moment et pendant combien de temps ? Ces mesures étaient-elles adaptées aux produits qui ont brûlé ? D'ailleurs, quels produits ont brûlé ? On n'a pas eu de réponse, sinon celle-ci, bien maigre, de Fibre Excellence : « *Les mesures de la qualité de l'air ont été effectuées à la fois par les autorités compétentes (pompiers notamment) et par les relevés des capteurs d'autosurveillance (dont les résultats sont également à la disposition des autorités).* »



Les fumées liées à l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, le 26 septembre 2019 — Photo Marie-Hélène Labat/Divergence-images.

Frustrés, on a interrogé un spécialiste des incendies et risques industriels : Paul Poulain. Consultant, il conseille des entreprises industrielles dans le monde entier. Il n'hésite pas pour autant à les secouer publiquement. Il milite par ailleurs via différentes structures pour promouvoir l'éducation populaire sur ces sujets. Par téléphone, il nous a donné sa propre analyse sur les récents incendies français : « *À chaque incendie, les préfectures expliquent très vite qu'il n'y a pas de toxicité. Mais on sait que n'importe quelle matière qui brûle, même du bois, dégage en moyenne un ensemble de 200 substances chimiques potentiellement toxiques. Quand en plus, ce sont des matières chimiques qui brûlent, le danger est décuplé, c'est une évidence.* »

Il y a quelques mois, une plateforme d'« autodéfense populaire » face aux dangers industriels, appelée [Notre maison brûle](#), a été fondée entre autres par des victimes de Lubrizol. Invité par cette plateforme, dont il est membre, à se pencher sur l'incendie de Bezons, Paul Poulain a décelé plusieurs sources d'inquiétude : « *On nous dit que c'est la partie production de l'usine qui a brûlé, et pas la partie où l'on stocke les produits dangereux. Mais ça ne nous dit pas exactement ce qui a brûlé. Dans la partie production, il y a forcément des produits chimiques en cours d'utilisation. [Il faut qu'on les connaisse](#). Par ailleurs, le feu a duré trois heures, c'était un jour férié, il y avait du monde dehors. Le nombre de personnes potentiellement exposées est énorme.* »

L'usine de Saint-Gaudens avale 1,2 million de tonnes de bois par an, rejette des substances toxiques et manipule des salins qui peuvent exploser

Inquiétant ? Ce qu'on a découvert sur l'usine Fibre Excellence de Saint-Gaudens l'est encore plus. On la connaissait un peu, pour vous en avoir parlé [dès le premier épisode](#) de cette série. On vous y racontait qu'elle a pour actionnaire principal la société canadienne Paper Excellence, elle-même détenue par un Indonésien richissime, Jackson Widjaja, dont la famille dirige l'énorme groupe Asia Pulp and Paper (APP), montré du doigt pour sa déforestation massive en Asie du Sud-Est. On trouve une première usine Fibre Excellence à Tarascon, dans les Bouches-du-Rhône, qui a connu [plusieurs incendies](#) ces dernières années et qui a été poursuivie pour pollutions répétées. Et donc un autre site à Saint-Gaudens, celui qui a brûlé il y a deux semaines.



L'usine de Fibre Excellence à Saint-Gaudens, en Haute-Garonne, fabrique de la pâte à papier — Photo Emeric Fohlen/Hans Lucas.

Ces énormes usines fabriquent de la pâte à papier, une activité beaucoup plus salissante que ce qu'on pourrait imaginer. C'est bruyant, et ça rejette des substances qui puent et/ou sont toxiques : le soufre et ses dérivés, de l'[oxyde d'azote](#) (No_x), du sulfure d'hydrogène (H₂S), du mercaptan (CH₃SH), des composés organiques volatils et, bien sûr, ça produit des gaz à effets de serre... Ces usines sont des monstres : plus d'1,2 million de tonnes de bois sont par exemple avalées à Saint-Gaudens chaque année. Entrons encore un tout petit peu dans le détail, c'est nécessaire pour la suite. Sachez que dans ces usines, on manipule des salins, des sels fondus à haute température, qui peuvent exploser au contact de l'eau. Sachez aussi qu'on y produit des dizaines de milliers de tonnes de « liqueur noire », un résidu de lavage de la pâte à papier. Historiquement, ces substances étaient rejetées dans les cours d'eau. Aujourd'hui, cette liqueur est concentrée et séchée, afin de pouvoir être brûlée dans une chaudière dédiée, appelée tout simplement « chaudière à liqueur noire ». Dernière chose : Fibre Excellence a pour projet d'agrandir sa chaudière. En mars dernier, cette demande a été [validée par une enquête publique](#), qui notait quand même l'augmentation des gaz à effet de serre à venir. On en arrive à l'incendie, décrit ainsi par la préfecture de Haute-Garonne : « *La chaudière à liqueur noire a subi une perte d'étanchéité à 19 h 20 [une fuite, donc, ndlr]. Du sodium en fusion à 950°C (salin) s'est écoulé, ce qui a généré des explosions de faible intensité, du fait notamment du contact avec de l'eau.* »

La chaudière à liqueur noire n'est pas protégée contre les intempéries, contrairement aux normes en vigueur. Or, il a plu le 15 mai. Sur le salin ?

On vous l'avait dit [dans l'épisode précédent](#) : autour des sites industriels, on trouve toujours des citoyens devenus experts de leur propre pollution. Et voici Joseph Pelissa, ancien cadre dans un site [Seveso](#) de la région et aujourd'hui retraité et président de l'association Nature Comminges. Il nous a raconté son passif avec Fibre Excellence : « *En 2010, j'avais étudié les données de qualité de l'air autour de l'usine. J'avais découvert que sur certains polluants dangereux, comme l'hydrogène sulfuré et le dioxyde de soufre, on était sept fois au-dessus des limites imposées. C'était vraiment dangereux. On a porté plainte parce que l'industriel ne faisait pas les travaux nécessaires malgré les mises en demeure de la préfecture. La procédure a duré tellement longtemps que l'industriel a eu largement le temps de réagir, donc tout a été prescrit [au moment du jugement, en 2015](#). Ils ont eu 5 200 euros d'amende. C'est pas cher payé.* »

L'amende est faiblarde, certes, mais si vous avez lu les précédents épisodes de cette série, vous n'êtes pas surpris. Cet événement a eu au moins le mérite d'inviter Joseph Pelissa à suivre de près les activités de Fibre Excellence. Ce qui lui permet aujourd'hui des réflexions intéressantes sur l'accident : « *Apparemment, il y a eu*

une fuite de salin, et le salin a rencontré de l'eau. C'est tout ce qui est annoncé. Mais c'était une grosse fuite ou une petite fuite ? Et surtout, par quel mystère le salin a-t-il rencontré de l'eau, alors qu'on sait que ça ne doit surtout pas arriver ? L'exploitant et les gens qui sont intervenus sur place le savent forcément. »



L'usine de Fibre Excellence à Saint-Gaudens, en Haute-Garonne, le 26 novembre 2020 —
Photo Emeric Fohlen/Hans Lucas.

En épluchant les documents disponibles sur cette usine, on découvre une hypothèse sur l'origine de l'eau. Dans l'enquête publique sur l'agrandissement de la chaudière est ainsi mentionné brièvement un « *écart de l'installation par rapport aux référentiels normatifs* ». C'est joliment dit mais on traduit quand même : la chaudière à liqueur noire n'est pas protégée contre les intempéries, contrairement aux normes en vigueur. Pas de bol : [il a plu le 15 mai](#). Sur le salin ?

Par téléphone, l'élus toulousain écologiste Antoine Maurice (candidat aux élections régionales sur la liste Occitanie naturellement) regrette lui aussi le manque d'informations communiquées par les autorités : « *Il y a beaucoup d'opacités. Cet accident fait suite à des [mises en demeure restées sans suite](#), au niveau de la sécurité notamment. Est-ce lié ? La préfecture nous dit juste qu'il n'y a pas de toxicité dans l'air. J'ai du mal à croire que ce soit totalement le cas. Et à part ça, on ne sait rien ou presque.* »

Ce flou est alimenté par les préfetures, qui font le choix de ne pas informer les populations lors d'accidents de ce genre

On ajoutera une question à la liste de celles qui restent sans réponse. En juin 2020, six personnes travaillant dans une cuve de l'usine pour une entreprise sous-traitante ont été hospitalisées après avoir été intoxiquées au dioxyde de soufre. Contactée, l'union locale de la CGT assure que, parmi les gens intoxiqués, « *certaines sont toujours en arrêt de travail, certaines ont été licenciées pour inaptitude* ». Elle refuse d'en dire plus avant d'avoir eu accès au rapport de l'inspection du travail sur cet événement – toujours pas publié, bientôt un an après l'accident. À ce sujet non plus, Fibre Excellence ne nous a pas répondu, évoquant « *le respect de la vie privée des personnes* ».

Ce grand flou est un choix des autorités. Car, selon Paul Poulain, les préfetures pourraient tout à fait informer correctement les populations dans ce genre d'incendies. Il liste : « *Il faut trouver et dire le plus vite possible ce qui a brûlé. Il faut regarder tout de suite, en fonction des vents, qui est exposé et qui ne l'est pas et prévenir toutes les personnes pour les alerter ou, au contraire, pour les rassurer. Et il faut suivre ensuite les populations sur plusieurs années pour s'assurer qu'il n'y a pas plus de personnes qui déclenchent des maladies cinq ou dix ans après.* »

Ce genre de suivi est long, complexe et coûteux. Mais il aurait le mérite de répondre à une question que beaucoup de riverains de sites industriels se posent tous les jours : est-ce que ces pollutions à répétition mettent ma santé en danger ? On va essayer d'y répondre dans nos prochains épisodes.

J'AI POLLUÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

En France, des criminels mènent chaque jour leur business dans des territoires perdus de la République, profitant du laxisme de la justice. Ils font rarement la une des journaux, ne sont jamais au cœur des discours politiques... Ce sont les délinquants environnementaux. Enquête sur les entreprises qui polluent, sur les autorités qui les laissent faire et sur ceux qui les combattent.

INSCRIPTION

COMMUNIQUÉ

Le communiqué de la préfecture de Haute-Garonne est à consulter [ici](#), en pdf.



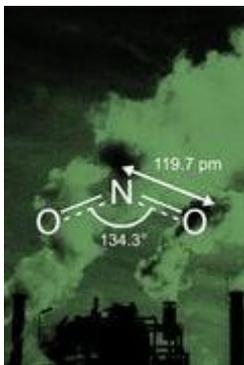
NOTRE MAISON BRÛLE

Le site est à consulter [ici](#).



LA TOUX MAJEURE

Un reportage de France 3 datant de 2012 à Tarascon se terminait par la quinte de toux de la journaliste sur place.



OXYDE D'AZOTE

Gaz irritant



« LA CHAUDIÈRE À LIQUEUR NOIRE »

L'enquête publique est à consulter en pdf sur le site de la préfecture de Haute-Garonne.

DEFENSEUR(S)
SAS FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS
Rue de Pâques Saint
BP 202
FIBRE ET GAUDENS CEDEX
représentés par M^e SELARÉ BORGIA & Co, avoc
BORDEAUX

FIBRE EXCELLENCE JUGÉE EN 2015

Le jugement peut être consulté ici, en pdf.

SEVESO

En juillet 1976, l'usine chimique Icmesa explose dans la petite ville italienne de Seveso. Aucun plan d'urgence n'est prévu et un nuage toxique contamine la région et ses habitants. En 1982, les pouvoirs publics européens créent une série de directives nommées Seveso, censées prévenir tout risque d'accident majeur sur les sites industriels à risque. Révisées plusieurs fois, ces directives classent les établissements en fonction de leur niveau de risque et donc des plans de prévention à mettre en place.

LA BASE ARIA DES ACCIDENTS

Pour les trouver, on a fouillé dans la base de données sur les accidents technologiques Aria. Plusieurs centaines d'incendies sur des sites réalisant, comme Protec Industrie, du « traitement de surfaces » y sont référencés, dont 215 ayant eu un impact notable en termes de pollution ou sur la santé. On y apprend très peu de choses sur les matières chimiques et polluants émis, mais on découvre que de nombreux pompiers intervenant sur ces incendies ont été hospitalisés après des malaises et intoxications.

[En savoir plus](#)

DEUX MISES EN DEMEURE

À consulter, en pdf, une mise en demeure [datant du 1^{er} mars 2021](#) et une autre [du 19 mars 2021](#).